

2025-10-20-01 : Clôture du budget annexe photovoltaïque

L'an deux mille vingt cinq, le vingt octobre à 19 heures 00, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Virginie DUGAST, Sébastien DROCHON, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Vincent REBILLARD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Membres en exercice :49
Membres présents :34
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 14/10/2025
Date d'affichage: - 4 NOV. 2025

Étaient excusés :

Jacques BONHOMMET, Yamina RIOU, Rachel SANTENAC, Dominique FOUIN, Emmanuel CHARLES, Annick HODEE, Michel BOURCIER Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Liliane LANDEAU, Jean-Marie JOURDAN

Pouvoirs :

Yamina RIOU donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Rachel SANTENAC donne pouvoir à Véronique LANGLAIS, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Annick HODÉE donne pouvoir à Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Nooruddine MUHAMMAD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1412-1 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe « photovoltaïque » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025-03-27-14 en date du 27 mars 2025 relative au vote du budget primitif du budget annexe « photovoltaïque » pour l'année 2025 ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT que l'article L.1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise, depuis la loi n°2025-391 du 30 avril 2025, que l'obligation de créer un budget annexe ne s'applique pas dans le cadre d'un projet d'installation d'énergies renouvelables ;

CONSIDERANT la proposition de clôturer le budget annexe « photovoltaïque » au 31 décembre 2025 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la clôture du budget annexe « photovoltaïque » au 31 décembre 2025 ;**
- **D'approuver l'intégration du bilan et des résultats du budget annexe « photovoltaïque » tels qu'ils seront déterminés dans son compte financier unique arrêté au 31 décembre 2025, dans le budget principal ;**
- **D'autoriser le comptable public à comptabiliser les opérations de dissolution du budget annexe photovoltaïque puis à comptabiliser les opérations d'intégration du bilan et des résultats du budget annexe photovoltaïque dans le budget principal ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 20 octobre 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Nooruddine Muhammad

Secrétaire de Séance

